

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources
Direction des ressources humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 19/840

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CELINE RIEU, ATTACHEE D'ADMINISTRATION CONTRACTUELLE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le code des marchés publics,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/780 du 1^{er} mars 2019, en vigueur, portant organisation des services du conseil départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/2005 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Mme Audrey GIRAUD, directrice du centre départemental de l'enfance et de la famille,

VU l'arrêté préfectoral n° 82-DDCSPP-2019-01-02 du 15 janvier 2019 désignant Mme Virginie CARLES HOFFMANN, directrice des EHPAD « Le Parc » à Montech et « L'Ostal de Garona » à Escatalens, pour assurer l'intérim des fonctions de directrice du centre départemental de l'Enfance et de la Famille de Tarn-et-Garonne, à compter du 04 février 2019,

VU le contrat d'engagement de Mme Céline RIEU en qualité d'attachée d'administration hospitalière contractuelle, du 04 février 2019 au 31 août 2019 inclus,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/495 du 13 février 2019 portant délégation de signature à Madame Céline RIEU, attachée d'administration contractuelle au centre départemental de l'enfance et de la famille,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Céline RIEU, attachée d'administration hospitalière contractuelle, dans le cadre de ses attributions et sous l'autorité de la Directrice intérimaire, à l'effet de signer les documents suivants :

- admissions,
- tableaux de service et d'astreintes,
- bons de commandes, devis et autres documents comptables et financiers,
- décisions et documents administratifs,
- courriers divers.

Dans le cadre ainsi défini, Mme Céline RIEU exerce son autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels du C.D.E.F.

Article 2 : L'arrêté départemental R.H. 19/495 du 13 février 2019 susvisé est rapporté.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 14 mars 2019
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. ASTRUC', written in a cursive style.

Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.